

COMMUNE DE
BRIEC

Le 10 octobre 2023

MAIRIE
rue rue du Général de Gaulle
53
29510 BRIEC
Téléphone : 02.98.57.93.11
urbanisme@briec.bzh

Monsieur LE FOLL STEPHANE

Chemin de Garsabouder
29510 Briec

Annexe N° 281 - 2023 - Urbanisme

Pétitionnaire : Monsieur LE FOLL STEPHANE

Adresse de la demande : Chemin de Garsabouder,
garsabouder nevez - BRIEC

Affaire suivie par

Dorothée Zaouter

Plateforme d'instruction communautaire
antenne BRIEC

☎ 02.29.20.21.13

Réception sur rendez-vous

Recommandé avec A/R

Objet : Permis de construire
Décision tacite de rejet

N/Réf. : PC 029020 23 00013

Monsieur,

Vous avez déposé en Mairie le 27 mai 2023 un permis de construire.

Par lettres des 23 juin, 17 août et 05 septembre, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

-Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la Mairie de BRIEC le 26 septembre 2023, votre demande a fait l'objet d'une décision tacite de rejet en application des dispositions prévues par l'article R 423-39 du code de l'urbanisme.

Vous pouvez redéposer une nouvelle demande si vous souhaitez réaliser votre projet.

Je vous précise pour information que la réalisation de travaux sans autorisation préalable au titre du code de l'urbanisme est constitutive d'une infraction pouvant faire l'objet de poursuites pénales en application de l'article L 480-1 du code précité.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,
Jean-Pierre CAUGANT